

ACCUEIL DE JOUR SAINT VINCENT DE PAUL

Alexandra Heracle,
Conseillère en économie sociale et familiale

Imane Jamil,
Neuropsychologue

Connaissance de l'offre : qui fait
quoi pour les personnes âgées ?

Octobre 2019





1. Quelles sont les missions ?

Objectifs: Maintenir l'autonomie de l'utilisateur, le maintenir au domicile, rompre l'isolement et offrir du répit à son aidant.

Diverses missions:

- **Revaloriser la personne accueillie** : travail sur l'estime et la confiance en soi (encouragements, expressions, ateliers socio-esthétiques).
- **Stimuler les capacités cognitives** pour préserver les fonctions cognitives résiduelles (atelier mémoire, atelier langage, atelier presse,...)
- **Stimuler les capacités psychomotrices et sensorielles** pour maintenir les capacités physiques (atelier de parcours, gym douce, séances de rééducation en partenariat avec un kinésithérapeute libéral qui intervient sur site et ateliers de sculpture avec professeur de sculpture.)
- **Préserver, favoriser et/ou rétablir les relations sociales**, grâce aux interactions avec les autres personnes accueillies, l'équipe, les intervenants extérieurs et aussi grâce aux rencontres intergénérationnelles (partenariat avec les centres de loisirs de Stains).



2.

Quelles sont les compétences disponibles au sein de l'équipe ?

- Cheffe de service neuropsychologue
- Conseillère en économie sociale et familiale
- Accompagnants Educatif et Social
- Psychomotricienne et éducatrice APA
- Agent d'ASH

- Infirmière
- Médecin

- Kinésithérapeute
- Pédicure podologue
- Professeur de sculpture



3. Un exemple de situation

Madame D. est âgée de **79 ans** et **habite seule**. Mère deux garçons (l'un habitant à Paris et l'autre à Bordeaux), elle reçoit son fils de Paris presque tous les dimanches.

Celui-ci lui fait ses courses et l'aide à accomplir certaines tâches car Madame D. présente d'importants **troubles moteurs séquellaires post-AVC**.

Ainsi, les **déplacements en extérieur sont limités** pour Madame D et celle-ci reçoit **peu de visites**. Elle se sent donc seule et cela **impacte son morale**.

Lorsque nous la rencontrons au domicile, **nous lui présentons l'Accueil de jour**. Madame apparaît **au départ réticente** puis acceptera de faire un essai et fréquentera le **CAJ une fois par semaine**.

Par la suite, Madame D fera la **demande d'une journée supplémentaire** en accueil de jour. Aujourd'hui, elle fréquente le **CAJ 2 fois par semaine et apprécie de s'y rendre**. En effet, nous avons constaté que Mme se maquille, porte des bijoux,...



4.

Un message à faire passer (ou une idée reçue à tordre)

L'accueil de jour n'est pas uniquement dédié aux personnes atteintes de maladies neuro-dégénératives. Il permet également de rompre l'isolement de certaines personnes non atteintes de pathologie.

Par ailleurs, la fréquentation du CAJ n'est pas soumise à un engagement. Toute personne est libre d'arrêter de fréquenter le CAJ, mais il est important de les amener à faire un essai.